

POSITIONNEMENT

ALGUES VERTES EN BRETAGNE



En décembre 2019, une formation commune à la Cour des comptes et à la chambre régionale des comptes de Bretagne a été chargée de réaliser une évaluation de la politique publique de lutte contre le phénomène de prolifération des algues vertes en Bretagne.

Afin d'accompagner cette évaluation de politique publique par la Cour des comptes, un comité d'accompagnement a été constitué afin de conseiller et aviser à chaque étape de l'évaluation.

Il ne s'agit pas de contrôler la rigueur des comptes, mais de mesurer l'éventuel impact des actions annoncées. Si les magistrats parviennent à conclure, leur travail devrait être publié dans un an ou deux. [Lire l'article du Monde consacré au sujet](#)

En avril 2020, dans le cadre du travail d'évaluation engagé par la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes de Bretagne, FNE, Bretagne Vivante et Eau et rivières de Bretagne ont adressé aux magistrats, en réponse à leur sollicitation, des contributions.

Vous retrouverez ci-dessous, le positionnement de Bretagne Vivante.

+ [Manifeste pour des bassins versants d'eau potable sans pesticides](#)

Question 1 : Comment Bretagne Vivante prend-il en compte la problématique posée par la prolifération des algues vertes en Bretagne ?

La prolifération des algues vertes marque, depuis plusieurs dizaines d'années, un profond dysfonctionnement écologique sur les bassins versants concernés. La pérennité de cette situation montre également un dysfonctionnement sociétal/politique dans notre capacité collective à le traiter.

Vis-à-vis de cette thématique nous avons une approche globale (sur les volets biodiversité et écologie des milieux) au travers des actions et des études que nous menons : par exemple Bretagne vivante a piloté le projet de conservation de la mulette perlière dans les cours d'eau de bonne qualité en Bretagne et a lancé l'observatoire breton des changements de l'estran (programme de sciences participatives). Nous participons aussi à la réflexion inter-associative aux côtés d'Eau et rivières de Bretagne plus spécialisé sur l'aspect qualité des eaux au sein de la Fédération Bretagne Nature Environnement (affiliée France Nature Environnement)

Pour nous, la problématique des algues vertes commence en amont avec :

- La qualité écologique du bassin versant, et donc sa capacité à filtrer, assimiler et au final réduire voire empêcher les fuites d'azote et de phosphore dans les cours d'eau. L'eau circulant de manière superficielle, la disparition des haies, des zones humides, des prairies permanentes augmente la vitesse de l'eau et réduit les capacités d'épuration du milieu, en plus d'impacter fortement la biodiversité et le stockage du carbone. Les prairies permanentes ne représentent plus que 8% de la SAU bretonne (En France, 15%).
- Les apports trop importants des déjections et engrais de synthèse, arrivant sur des sols incapables de les assimiler complètement. Les algues vertes ne sont que le résultat des excédents azotés épandus par rapport aux capacités des milieux. La Bretagne importe 60% de l'alimentation animale et réintègre aux sols bretons plus de 95% des déjections.

- Une mécanisation de plus en plus importante et de plus en plus lourde qui tasse les sols, et limite d'autant leurs capacités de rétention des eaux.

Ainsi, la production animale bretonne est disproportionnée par rapport aux capacités d'exportation des productions végétales et de rétention/épuration des sols et des milieux naturels bretons, d'autant plus que ces sols sont très fragiles et les milieux dégradés. Aujourd'hui, la Bretagne est eutrophisée par des années d'excès d'azote et de phosphore, que ce soit dans les sols, les cours d'eau, les étangs et, au final, les baies littorales.

Question 2 : les objectifs de baisse des teneurs en nitrate dans les cours d'eau des bassins versants algues vertes (PLAV), sont-ils suffisamment réalistes pour avoir un impact réel sur le phénomène de prolifération des algues vertes ?

La teneur naturelle en azote des cours d'eau devrait se situer entre 1 et 10mg/par litre. La recherche du bon état écologique de nos cours d'eau passe donc par une action pour retrouver ce taux optimum.

Les objectifs ne sont pas satisfaisants, d'autant que l'histoire nous a démontré que ceux-ci ne sont pas toujours atteints.

En Bretagne, la majorité des eaux de consommation proviennent d'eaux de surface, ayant séjourné, au plus, quelques mois dans les sols avant d'être collectées.

Des changements dans le type d'agriculture en Bretagne sont incontournables et doivent être accompagnés par un véritable « remembrement écologique », qui restaurerait les fonctions écologiques des territoires agricoles.

La Bretagne produit du lait, du porc et du poulet de manière excessive par rapport à ses capacités naturelles.

En Bretagne, les milieux sont hypersensibles, et son agriculture produit trop d'éléments fertilisants par rapport à la rétention des sols bretons.

Comment réduire la pression azotée, et permettre la renaturation des bassins versants ? En recherchant la capacité optimale en biodiversité de chaque bassin versant, cette variable est intimement liée à la qualité des eaux.

Question 3 : Quels seraient les outils à développer et/ou les mesures à mettre en place pour obtenir une réduction notable et rapide du phénomène en Bretagne ?

Quels changements souhaitons-nous ? Il est indispensable de changer de modèle agricole et alimentaire, en particulier sur la question de l'élevage, ce qui veut dire pour nous :

- Retrouver un élevage relié au sol : Cela signifie qu'il correspond aux capacités de production/épuration des sols. En effet, si les exploitations produisent l'ensemble des éléments indispensables aux rations des animaux, cela permettra d'envisager de résorber les excédents azotés provoquant la prolifération des algues vertes.
- Limiter les monocultures et plus spécialement celle du maïs : dans le cadre du réchauffement climatique c'est primordial puisque c'est une culture qui va devenir inadaptée et coûteuse en termes de consommation d'eau (le maïs a besoin d'eau en période de sécheresse).

- De plus, le maïs demande un complément protéique qui est constitué le plus souvent de soja cultivé ailleurs dans le monde, avec des effets sur les gaz à effet de serre, la déforestation et le manque d'autonomie des exploitations bretonnes.
- Encourager l'alimentation à l'herbe, que le climat breton permet d'exploiter 10 mois sur 12, dans les exploitations bovines laitières et à viande. Beaucoup d'agriculteurs s'en sortent très bien sur cette base herbagère, moins coûteuse et moins impactante.
- Développer des cultures à fort taux protéique, pour gagner en autonomie.
- Limiter les dimensions des exploitations et réinstaller des agriculteurs : 20 000 exploitations ont disparu en 15 ans. La SAU bretonne reste stable, il y a augmentation des surfaces cultivées par exploitation, l'éloignement de parcelles induit l'augmentation de la culture du maïs, au détriment des pâturages, élément essentiel de la protection de la ressource en eau. De plus, un programme d'installation en agriculture vivrière (maraichage bio par exemple) permettrait de diversifier les structures, de limiter les impacts, d'augmenter les emplois et de répondre aux enjeux de l'alimentation locale.
- Favoriser la mise en place d'une PAC privilégiant l'emploi plutôt que la production. Nous soutenons les propositions de France Stratégie qui visent à faire de la PAC un levier de la transition agro-écologique. Il faut une cohérence dans l'action politique et financière.
- Eco et socio-conditionnaliser les aides et les approches territoriales : le libéralisme en agriculture pousse à l'hyper-productivisme et est incompatible avec les mesures indispensables au retour d'un équilibre entre l'exploitation du milieu et la restauration des richesses naturelles.
- Encourager l'abattage, la transformation et le marché local.
- Soutenir les agriculteurs pour les accompagner dans les changements de pratiques avec une formation appropriée à l'agro-écologie et à l'agriculture biologique.

D'autre part, il est indispensable que la Région et l'Etat lancent un grand programme de renaturation des territoires, passant en particulier par une restauration de la trame verte et bleue. La régénération de ce maillage écologique sera bénéfique aux agriculteurs, aux habitants, au tourisme, à la santé de tous et globalement à la résilience du territoire régional face aux changements climatiques et globaux qui sont en cours. Bien évidemment, ce grand programme doit se faire en lien avec la profession agricole et les collectivités. Il sera en effet couplé avec les approches alimentaires locales (PAT par exemple) qui visent à rendre plus robuste, plus écologique et plus social le système agricole et alimentaire breton. Le programme « manger mieux » du Conseil Régional va avec la restauration du maillage écologique breton.

Et enfin, nous souhaitons faire part de nos inquiétudes au sujet du montant des aides ramenées au bilan (relation budget/efficacité). Les sommes investies par l'Agence de l'eau, l'Europe (MAEC et aides PAC), et les régions pour améliorer la qualité de l'eau mises bout à bout représentent un budget conséquent. Et lorsqu'on met en parallèle les effets sur la qualité de l'eau, le bilan est peu significatif. Si on y intègre le coût du ramassage des algues vertes, ça devient déraisonnable, in fine ce sont les citoyens qui payent deux fois : à travers le financement des subventions et de la PAC (117 € par habitant), ainsi qu'à travers la dépollution, et doivent aussi supporter les effets négatifs sur leur santé.

- La mise à plat de ce modèle montre l'absence de cohérence des Politiques publiques (des aides pour des dispositifs qui ne vont pas dans le même sens).

Un système qui aide une agriculture qui soit productive, relocalisée, riche en emplois, gestionnaire de l'espace, et qui participe à la reconquête véritable de la qualité de l'eau serait plus compréhensible.

A titre d'illustration la multiplication d'expérimentation telle que celle proposée dans le cadre du manifeste transmis en copie de ce courrier pourra à terme régler progressivement le phénomène des algues vertes. Une politique volontariste qui s'appuie sur la réglementation, et pas uniquement sur le volontariat des agriculteurs, est à notre avis nécessaire.

Retrouvez également les positionnements d'[Eau et Rivières de Bretagne](#) et d'[FNE](#)